

rons de tout ce qui pourra faciliter les entreprises agricoles et améliorer la vie matérielle du colon.

Plusieurs de nos correspondants, colons ou vivant loin d'Europe, nous ont dit qu'ils seraient heureux de recevoir un plus grand nombre de journaux, mais que leur situation économique actuelle ne leur permet pas de s'abonner à toutes les publications qui les intéressent. Nous établissons donc pour ces lecteurs, à partir du présent numéro, un service de circulation gratuit. Nous ferons circuler tous les journaux, revues, et brochures qui nous parviendront en double exemplaire.

Tous ceux que la question intéresse, n'ont qu'à nous demander que nous leur fassions le service, en spécifiant les langues qu'ils sont susceptibles de lire, et en indiquant les publications qu'ils reçoivent d'autre part, afin de ne pas faire double emploi.

Tous les paquets que nous expédierons renfermeront une liste d'envoi. Chaque lecteur fera suivre le paquet au nom qui viendra après le sien. Le dernier lecteur nous renverra le paquet afin que nous puissions l'envoyer dans une autre direction si c'est nécessaire. Nous demandons que tous ceux qui recevront des publications de cette façon en prennent le plus grand soin et qu'ils les gardent le moins longtemps possible.

Nous prendrons en considération tous les conseils qui tendront à augmenter le bien-être matériel du colon, ainsi que ceux qui auront pour but de faciliter les relations intellectuelles. Mais, nous éviterons les discussions oiseuses, car nous n'avons pas le temps de discuter inutilement. CAMARADES, AIDONS-NOUS.

Le Semeur

Aucune société ne peut faire une constitution perpétuelle, ni même une loi perpétuelle. La terre appartient à la génération vivante. Ceux qui vivent peuvent l'utiliser comme il leur plaît, ainsi que les produits qu'elle donne, pendant qu'ils en ont l'usufruit. Ils sont aussi maîtres d'eux-mêmes et peuvent, par conséquent, se gouverner comme ils l'entendent. La constitution et les lois établies par leurs ancêtres disparaissent donc avec ceux qui les ont faites.

Thomas Jefferson

L'IDEE SUPRANATIONALE

L'esprit national s'alimente de l'idée fautive qu'il existe entre les membres de l'humanité des intérêts collectifs plus ou moins antagoniques, du fait qu'ils appartiennent à des communautés politiques, d'origine ethnico-historico-géographique, différentes.

L'esprit international s'alimente de l'idée un peu moins fautive, mais fautive encore, que ces intérêts antagoniques doivent être conciliés par des compromis entre les dites communautés politiques ou par des organismes émanants d'elles.

De quoi s'alimente l'esprit supranational? De l'idée que par delà les frontières politiques nationales, lesquelles doivent marquer de simples divisions administratives et législatives pour le règlement d'intérêts communs secondaires d'ordre intérieur et local, les grands intérêts primaires c'est-à-dire l'intérêt à la sécurité et aux libertés essentielles, sont individuels et solidaires entre tous les membres de l'humanité.

La sécurité et la prospérité ne seront rétablies, de manière définitive et durable, que par la subordination de l'esprit national et même de l'esprit international à l'esprit supranational.

(Bulletin de la République Supranationale)

Nous voulons donner aux hommes la conscience de la solidarité qui les unit, non pas à travers les organisations politiques nationales dont ils font partie mais en dehors et au-dessus d'elles.

H. L. Pollin